

News de la conférence des présidentes

2020-1, 11.3.2020

Elections relatives à la commission alimentation et économie familiale

En la personne de Silvia Amaudruz, membre du comité de l'USPF, la commission « alimentation et économie familiale » aura une femme hautement qualifiée en tant que nouvelle présidente. Elle succède à Elisabeth Kurth-Wüthrich, démissionnaire. Elle a présidé la commission pendant quatre ans. De plus, les présidentes des sections cantonales ont élu aussi une nouvelle membre pour la commission. Il s'agit de Mme Debora Heusser, Bertschikon b. Gossau (ZH). Nos meilleurs vœux pour cette élection !

Assemblée des déléguées 2020 à Einsiedeln

La section des paysannes schwytzoises s'implique à fond pour la préparation de l'assemblée des déléguées de l'USPF de deux jours. Elle aura lieu les 29 et 30 avril à Einsiedeln. La conférence des présidentes établit l'ordre du jour et le déroulement de l'assemblée des déléguées statutaire du premier jour. Les sections sont aussi responsables pour repourvoir les sièges vacants au sein du comité de l'USPF. Les candidates sont proposées et élues à l'occasion de l'assemblée.

PA 22 +

Le conseil fédéral a présenté le message au parlement le 12 février 2020 avec les projets de loi correspondants. La commission « politique agricole » analysera, ensemble avec la présidence, le message et cherchera du soutien au parlement pour les préoccupations importantes des paysannes. Deux points particulièrement importants aux yeux de l'USPF concernent la couverture sociale des conjoints qui collaborent dans l'exploitation (couverture risques et couverture en cas de décès), ainsi que la reconnaissance sans exigences supplémentaires du brevet de paysanne pour l'obtention des paiements directs. L'USPF s'engagera avec force pour ces deux objets.

Recommandation de vote pour le référendum relatif à la loi sur la chasse

L'USPF est consciente que la protection des espèces en danger est une préoccupation importante et ces animaux ont le droit de disposer d'un espace de vie suffisant et protégé. Toutefois, il est tout aussi important que les habitant(e)s des cantons ruraux et particulièrement des cantons alpins puissent se sentir en sécurité chez eux et qu'ils ne se sentent pas abandonnés et seuls avec leurs soucis. Pour cette raison, il faut mettre en place une cohabitation aussi peu conflictuelle que possible entre l'homme, l'animal et la flore. La nouvelle loi sur la chasse permet de mettre sur pied les mesures de régulation nécessaires pour les animaux sauvages dans les cantons particulièrement concernés. Dans ce sens, les présidentes des sections cantonales approuvent la loi sur la chasse révisée. L'USPF recommande de voter OUI à la loi sur la chasse.

Comptes annuels 2019

Les présidentes des sections cantonales ont approuvé les comptes annuels 2019 de l'association avec un bénéfice de CHF 13 000. Il est réjouissant que l'USPF puisse présenter un résultat positif grâce à une gestion mesurée des finances.

Informations

Secrétariat général USPF, Brugg
056 441 12 63
info@landfrauen.ch
www.paysannes.ch